



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2022-01

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, que lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé en vue de l'adoption du Règlement numéro 2022-01 modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

Le but de ce règlement est de remplacer le règlement actuel afin d'y énoncer de nouvelles règles relatives à l'encadrement des appareils enregistreurs électroniques lors des séances du conseil d'administration de la Régie.

Le projet de règlement est déposé au bureau du directeur administratif et secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes au 615 20^{ème} avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 6B2, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du poste de police. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la Régie dans la section « Règlements et politiques » de l'onglet « Administration » à l'adresse suivante : www.rpldm.ca

Ledit projet de règlement sera présenté pour adoption, à la séance ordinaire du conseil d'administration, le 17 mai 2022, à 16h00, à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8

Donné à Deux-Montagnes, ce 9 mai 2022.

Yvon Lemelin, CPA CA, MBA
Directeur administratif et secrétaire-trésorier